

ÉVÉCHÉ D'ANGERS
BP 246
49002 ANGERS Cedex

Angers, le 19 Janvier 1979

Service social

Monsieur Jean Pierre CHIRON
1, rue Montesquieu
49000 ANGERS

Mon cher Jean Pierre,

Tu as demandé à bénéficier du régime complémentaire de la Mutuelle St Martin. Au plan de l'assurance-maladie, c'est très bien.

As-tu songé aussi à ton assurance vieillesse ? Tu étais inscrit jusqu'ici à la CAPA (Caisse d'Allocations aux Prêtres Agés), celle-ci devant se transformer prochainement en Caisse Mutuelle Vieillesse des Ministres des Cultes, Organisme de la Sécurité Sociale créé par la loi du 2.1.78.

Tu es maintenant salarié du régime général. Peux-tu me dire si ton salaire s'élève à, au moins, les 2/3 du SMIC (en arrondissant : 1.400 F) ?

Si oui, tu seras désormais inscrit à la CAPA comme Assuré Social et une cotisation de 750 F par an sera versée pour toi (en vue de la validation des années de ton ministère passé); en temps utile, je t'en demanderai le remboursement.

Si non, rien de changé. Le diocèse paie pour toi une cotisation annuelle de 2.500 F. Si tu veux participer, dans la mesure de tes moyens, à cette charge, merci d'avance.

Bien amicalement à ton service et avec tous mes voeux pour 79.

Abbé G. RIVRON
Délégué diocésain à la CAPA